CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)

53e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 29 mai – 2 juin 2017

**Projet de rapport**

**Mercredi 31 mai 2017**

**10:00 – 13:00 Séance plénière du Comité permanent**

Point 1 de l’ordre du jour. Allocutions d’ouverture

Des allocutions d’ouverture sont prononcées par :

a) M. Jorge Rucks, Uruguay, Président du Comité permanent;

b) M. Stewart Maginnis, Directeur mondial, Groupe des solutions fondées sur la nature, UICN (au nom de la Directrice générale de l’UICN);

c) Mme Jane Madgwick, Directrice exécutive, Wetlands International, au nom des six Organisations internationales partenaires (OIP); et

d) Mme Martha Rojas-Urrego, Secrétaire générale de la Convention de Ramsar.

Point 2 de l’ordre du jour. Examen et adoption du projet d’ordre du jour

Le **Président** présente les documents SC53-01 *Projet d’ordre du jour* et SC53-01 Add.1 Rev.1 *Projet d’ordre du jour annoté* etdonne la parole aux participants pour des commentaires.

En sa qualité de Président du Sous-groupe sur les finances, le **Sénégal** fait observer qu’une deuxième réunion de ce sous-groupe sera organisée lors de la pause-déjeuner du jeudi 1er juin et demande que le projet d’ordre du jour soit mis à jour en conséquence.

**Décision SC53-01: Le Comité permanent approuve le projet d’ordre du jour et le projet d’ordre du jour annoté révisé pour ajouter la deuxième réunion du Sous-groupe sur les finances.**

Point 3 de l’ordre du jour. Admission des observateurs

Sur invitation du **Président**,la **Secrétaire générale** fait lecture des noms des observateurs figurant dans le document SC53-Inf.Doc.02 Rev.1 *Liste des observateurs inscrits*

Le **Sénégal** demande au Secrétariat de veiller, à l’avenir, à respecter l’Article 7 paragraphe 8 du Règlement intérieur stipulant que la liste des observateurs inscrits soit notifiée aux Parties contractantes 14 jours avant une session de la COP ou une réunion du Comité permanent.

Le **Président** se déclare confiant que le Secrétariat satisfera à cette demande.

**Décision SC53-02: Le Comité permanent admet les observateurs énumérés par la Secrétaire générale, dont les noms figurent dans le document SC53 Inf.Doc.02 Rev.1.**

Point 4 de l’ordre du jour. Rapport de la Secrétaire générale

La **Secrétaire générale** présente des points importants de son rapport écrit figurant dans le document SC53-02 *Rapport de la Secrétaire générale*, en ajoutant de nouvelles informations sur les activités entreprise depuis que le document a été rédigé. Elle attire tout particulièrement l’attention sur les activités relatives :

* aux services fournis aux Parties contractantes avec l’organisation de la session de la COP et des réunions du Comité permanent et du GEST, ainsi que le renforcement de la responsabilité du Secrétariat;
* au renforcement de la pertinence des zones humides et de la Convention dans l’agenda mondial général, y compris les objectifs de développement durable;
* au renforcement de l’appui et de la contribution à l’application de la Convention;
* à l’amélioration de la visibilité des zones humides et de la Convention; et
* au renforcement de l’efficacité du Secrétariat.

Les Parties souhaitent officiellement la bienvenue à la Secrétaire générale, au Secrétaire général adjoint et à d’autres nouveaux membres du Secrétariat, remercient la Secrétaire générale pour son rapport et expriment leur confiance et leur appui pour les travaux entrepris à ce jour.

L’**Inde** remercie la Secrétaire générale pour avoir souligné la question du renforcement des capacités des administrateurs de zones humides comme une tâche prioritaire pour l’avenir et attire l’attention sur le potentiel de coopération avec la conférence mondiale sur les lacs (World Lake Conference), organisée tous les deux ans par l’International Lake Environment Committee.

Les **États-Unis d’Amérique** apprécient les efforts axés sur des solutions, déployés par la Secrétaire générale pour comprendre les points de vue des Parties et pour renforcer le Secrétariat. Beaucoup de changements positifs ont été faits mais il reste encore du travail à faire qui nécessite une ouverture sur de nouvelles approches et des moyens innovants de collaborer de la part de tous ceux qui sont concernés.

La **Suisse** félicite la Secrétaire générale pour sa manière d’agir stratégique et inclusive afin de faire entrer le Secrétariat dans une ère plus moderne et de collaborer plus étroitement avec des Conventions des Nations Unies. La Suisse demande un complément d’information pour déterminer si la gestion d’un grand projet, tel que celui qui est en faveur de l’Initiative régionale CariWet mentionné dans l’exposé de la Secrétaire générale, s’inscrit dans le mandat du Secrétariat.

La **Colombie** félicite chaleureusement la nouvelle Secrétaire générale pour sa volonté d’écouter toutes les Parties contractantes et autres groupes intéressés.

Le **Kenya** est heureux de constater la passion et le dynamisme apportés par la nouvelle Secrétaire générale aux travaux du Secrétariat et apprécie le travail intersessions du Comité permanent et de tous les organes subsidiaires et groupes de travail.

Le **Sénégal** remercie toute l’équipe du Secrétariat, en particulier pour le travail de documentation qui s’est nettement amélioré. L’exposé oral de la Secrétaire générale contenait beaucoup d’informations sur les activités réalisées après la publication du rapport. Il serait utile, à l’avenir, que ces informations figurent dans une version du document mise à jour. Le Sénégal partage la préoccupation de la Suisse concernant la gestion de ce projet qui n’entre peut-être pas dans le mandat du Secrétariat. L’expérience récente a montré qu’il importe d’assurer une complète transparence pour les projets et il serait plus approprié que le Secrétariat aide les IRR à mobiliser elles-mêmes ces ressources.

Les **Seychelles**, s’exprimant au nom du groupe régional Afrique, demandent d’ajouter un paragraphe sur le label Ville des Zones Humides accréditée dans le rapport de la Secrétaire générale. Les Parties africaines considèrent cette initiative très importante pour accroître la visibilité de la Convention et nouer des relations avec les gouvernements locaux et les administrations des villes.

L’**Uruguay** remercie la Secrétaire générale pour les efforts qu’elle a déployés à ce jour pour renforcer l’efficacité du Secrétariat et se réjouit des progrès à venir. L’Uruguay se félicite des travaux accomplis avec d’autres Parties dans le cadre du Groupe de travail sur la facilitation qu’il copréside avec les États-Unis, et en particulier des efforts faits pour améliorer les relations entre la Convention et l’UICN.

Le **Népal** est encouragé par la volonté, l’engagement et l’enthousiasme démontrés par la Secrétaire générale qu’il assure de son appui total.

La **République islamique d’Iran** remercie la Secrétaire générale, l’équipe du Secrétariat et les OIP pour leur travail et attire l’attention sur les difficultés posées par les tempêtes de poussière qui touchent l’Asie de l’Ouest et le Moyen-Orient. Un engagement plus marqué du Secrétariat Ramsar dans ce domaine serait le bienvenu, sachant que les raisons principales, outre les changements climatiques, sont l’assèchement des zones humides et la mauvaise gestion des ressources en eau dans la région. Elle encourage les contributions de tous les pays à la conférence internationale qui aura lieu sur le sujet à Téhéran en juin.

La **République démocratique du Congo** fait remarquer qu’il importe de tenir compte des pays moins développés dans les travaux de la Convention. Il importe aussi de donner la priorité au suivi et à l’évaluation des résultats réels de l’application de la Convention.

**Cuba** souhaite en savoir plus sur les plans visant à renforcer l’engagement auprès de la CCNUCC. Une collaboration étroite entre Ramsar et la CCNUCC est particulièrement importante pour les États insulaires comme Cuba.

La **Roumanie** considère que la Convention est entrée dans une ère nouvelle et positive mais rappelle la décision prise à la 52e Réunion du Comité permanent concernant un responsable régional pour l’Europe. Il y a un réel besoin d’avoir un responsable de ce type pour aider les Parties contractantes de la région qui ont, ensemble, plus d’un millier de Sites Ramsar.

L’**Australie** félicite la Secrétaire générale pour avoir rédigé un rapport aussi complet en si peu de temps. Ramsar a connu des temps difficiles. L’Australie encourage néanmoins tous ses collègues à privilégier les objectifs importants de la Convention et à résister à la tendance qui voudrait que l’on se concentre sur les détails de l’administration.

La **Secrétaire générale** remercie les Parties pour leurs commentaires et déclarations de confiance. Elle souligne que les progrès accomplis reflètent les efforts de l’ensemble du Secrétariat. Elle a pris note de l’importance de travailler à l’échelle des régions pour servir les Parties de façon plus cohérente et de renforcer le suivi. Elle propose que le point soulevé concernant le projet de CariWet soit couvert sous le point 9 de l’ordre du jour sur les IRR et, s’il y a lieu, sous le point 20 de l’ordre du jour *Rapport du Sous-groupe sur les finances*. Le label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar sera également traité sous le point 15 de l’ordre du jour. Elle rappelle que son rapport contient une vue d’ensemble et que d’autres documents donnent plus de détails sur différents points de l’ordre du jour. À la demande du Groupe de travail sur la facilitation, la Secrétaire générale assure que son exposé contenait toutes les nouvelles informations et mises à jour et espère qu’il ne sera pas nécessaire de publier à nouveau le rapport écrit; ce n’est pas une pratique habituelle dans d’autres forums. Elle admet qu’il y a une possibilité énorme de collaborer avec la CCNUCC mais la conscience de la contribution potentielle de Ramsar est très faible et il y a beaucoup à faire pour rectifier la situation. Concernant un responsable régional pour l’Europe, elle note que ce poste n’est pas prévu au budget approuvé, que les besoins et priorités seront évalués lorsque le budget de la prochaine période triennale sera élaboré et que des solutions de rechange pour servir la Convention du mieux possible, dans la limite des ressources disponibles, seront examinées.

L’**Afrique du Sud** souligne l’importance, pour la région Afrique, du suivi de la Résolution X.10 sur le label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar que les Parties africaines considèrent comme un moyen clé de rehausser la visibilité de la Convention.

Après quelques observations du **Sénégal** concernant le mandat du Secrétariat en matière de gestion de projets, il est décidé que cette question sera reprise sous le point 20 de l’ordre du jour.

Répondant à la demande du **Sénégal** de tenir une séance à huis clos du Groupe de travail sur la gestion, le Président demande au Comité exécutif de se réunir pendant la pause-déjeuner.

Point 5 de l’ordre du jour. Rapport du Groupe de travail sur la gestion

L’**Australie**, en qualité de Vice-président du Groupe de travail sur la gestion (GTG), présente un résumé des conclusions et points d’action issus de la réunion du GTG qui a eu lieu le lundi 29 mai 2017. Ce résumé avait été distribué aux participants au Comité permanent (voit Annexe 1).

Le **Comité permanent** prend note du rapport du GTG et prend la décision suivante :

**Décision SC53-03: Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de conduire un examen de tous les accords de coopération actuels et proposés (qu’il s’agisse de mémorandums d’accord, de mémorandums de coopération ou leurs équivalents) en tenant compte du présent document ainsi que des travaux menés précédemment par la 52e Réunion du Comité permanent, et de faire rapport à la 54e Réunion du Comité permanent. Le Comité permanent décide en outre que :**

**– cet examen sera conduit sur la base de critères qui pourraient comprendre ceux qui ont été suggérés par les membres du GTG, notamment une évaluation des coûts et avantages des accords en vigueur et proposés, de la valeur ajoutée, des mécanismes de suivi des résultats, l’élaboration éventuelle d’un accord ‘modèle’ et la question de savoir si certains partenariats pourraient progresser efficacement sans qu’il soit nécessaire de disposer d’accords écrits officiels;**

**- le projet de mémorandum d’accord avec le South Asia Co-operative Environment Programme (SACEP, Annexe 1 du document SC53-04) doit être examiné dans le cadre de cet examen général des accords de coopération;**

**- la Secrétaire générale peut signer le projet de lettre d’accord avec le Partenariat international pour le carbone bleu en réponse à la lettre d’invitation reçue du Gouvernement de l’Australie qui a été communiquée au GTG.**

Le **Président du Comité permanent** déclare que lors des discussions du GTG sur l’état des groupes de travail du Comité permanent (document SC53-05), les Parties ont exprimé leur intérêt pour l’examen de l’efficacité de la Convention, y compris de ses groupes de travail, de sa gouvernance, du Règlement intérieur et d’autres éléments. Comme convenu et comme il s’y était engagé en tant que Président du Groupe de travail sur la gestion, il a consulté les Parties intéressées et propose que ces travaux soient menés par le Groupe de travail sur la facilitation dont le mandat serait prolongé. Il présente un projet de décision qui est adopté, comme suit:

**Décision SC53-04 : Le Comité permanent décide d’examiner l’efficacité de la gouvernance de la Convention afin d’optimiser l’utilisation des ressources, d’augmenter les possibilités de discussion des questions stratégiques et de renforcer la participation et la représentation des Parties, ainsi que de proposer les éléments et moyens nécessaires à cet effet. Pour ce faire, il est décidé de prolonger le mandat du Groupe de travail sur la facilitation à participation ouverte. Les résultats de cet examen et toute proposition correspondante seront soumis pour approbation à la prochaine réunion du Comité permanent puis communiqués à la Conférence des Parties pour décision.**

Présentation

Le **Président** attire l’attention sur le fait que la 53e Réunion du Comité permanent est la dernière à laquelle assiste Mireille Katz qui fait partie du personnel du Secrétariat. Mme Katz va bientôt prendre sa retraite, après avoir servi la Convention infatigablement pendant 33 ans, à différents titres et plus récemment, comme Assistante exécutive du ou de la Secrétaire général(e). Il remet un présent à Mme Katz, en lui transmettant les sincères remerciements du Comité permanent pour son travail et ses vœux les plus chaleureux pour sa retraite. La proposition de l’**Ouganda** de désigner Mireille Katz ‘personne des zones humides d’importance internationale’ est approuvée par acclamation.

**15:00 – 18:00 Séance plénière du Comité permanent**

Point 6 de l’ordre du jour. Rapport du Sous-groupe sur la COP13

Le **Président** fait référence au document SC53-07 *Progrès des préparatifs de la 13e Session de la Conférence des Parties contractantes* et invite les Émirats arabes unis (EAU), en qualité de Président du Sous-groupe sur la COP13, à présenter ce point de l’ordre du jour.

Les **Émirats arabes unis** présentent le rapport du Sous-groupe sur la COP13 qui s’est réuni l’après-midi du lundi 29 juin 2017 (voir Annexe 2).

Répondant à une question du **Kenya**, les **Émirats arabes unis** confirment que les autorités compétentes ont récemment donné leur accord pour l’organisation d’une réunion de haut niveau au cours de la COP13. Des discussions auront lieu avec le Secrétariat concernant la date exacte et le thème.

Le **Japon,** avec l’appui de l’**Inde**, fait observer que les dates proposées pour la COP13 coïncident avec celles de la Conférence mondiale sur les lacs qui aura lieu au Japon du 15 au 19 octobre 2018. Comme les thèmes et la participation probable aux deux conférences sont semblables, le Japon demande que l’on examine la possibilité de modifier les dates de la COP13.

Le **Népal** remercie les **Émirats arabes unis** pour l’excellent travail accompli à ce jour et se réjouit de l’organisation d’une réunion de haut niveau à la COP13; cette réunion augmentera la dynamique en faveur des travaux de la Convention.

Le **Kenya, s’exprimant au nom de la région Afrique**, se félicite de l’organisation d’une réunion de haut niveau qui rehaussera le profil de la Convention et des questions relatives à la disparition des zones humides. Il invite le pays hôte, d’autres Parties contractantes et le Secrétariat à établir un ordre du jour approprié pour que l’on aboutisse à des résultats dignes de ce nom. Il offre l’assistance de personnes ayant eu l’expérience de la réunion de haut niveau de la COP9.

L’**Ouganda** se félicite de la tenue d’une réunion de haut niveau à la COP13 et la soutient et rappelle que le Dialogue ministériel de la COP9, à Kampala, a galvanisé le soutien politique. Fixer l’ordre du jour est essentiel pour obtenir le maximum de bénéfices. Il serait aussi important d’avoir rapidement des informations claires sur la question des visas.

Répondant à une question posée par la **Colombie**, l’**Ouganda** recommande que le thème de la réunion de haut niveau soit le même que celui de la COP. Le point capital serait de déterminer exactement quelle devrait être la contribution de la réunion de haut niveau au thème général.

La **Secrétaire générale** souligne les efforts qui ont été faits pour trouver une date adéquate dans le calendrier international et les difficultés rencontrées, en particulier avec le changement de dates de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Dans le dernier trimestre de 2018, il y a aussi la COP de la CCNUCC et plusieurs autres réunions importantes. Elle apprécie vivement la souplesse dont a déjà fait preuve le pays hôte à cet égard.

Après d’autres discussions, avec des contributions des **Émirats arabes unis,** du **Japon,** du **Sénégal** et de la **Secrétaire générale**, il est décidé que d’autres consultations auront lieu avec les Parties intéressées avant que la 53e Réunion du Comité permanent ne prenne une décision concernant les dates de la COP13.

Le **Comité permanent** prend note du Rapport du Sous-groupe sur la COP13 et de l’intérêt exprimé par les Parties pour l’organisation d’une réunion de haut niveau et prend la décision suivante :

**Décision SC53-05 : Le Comité permanent approuve le thème principal de la COP13, à savoir ‘Les zones humides pour un avenir urbain durable’, qui sera aussi le thème de la Journée mondiale des zones humides en 2018. Le Comité permanent confirme que le pays hôte finalisera le logo de la COP13, compte tenu des commentaires formulés par le Sous-groupe sur la COP13. Le Comité permanent approuve l’ordre du jour provisoire de la COP13 (figurant au document SC53-08, et avec la correction de la date, l’ajout de la réunion de haut niveau et la correction du titre du point XIV) et prie le pays hôte, en consultation avec les Parties intéressées et le Secrétariat, de continuer à élaborer des plans pour l’organisation d’une réunion de haut niveau.**

Suivi du point 5 de l’ordre du jour. Rapport du Groupe de travail sur la gestion

Le Secrétaire général adjoint rapporte que le groupe de travail informel sur les langues s’est réuni pendant la pause-déjeuner cet après-midi et s’est accordé pour recommander que le Comité permanent soit invité à approuver un mécanisme intersessions avec l’aide duquel le groupe travaillera avec le Secrétariat pour faire avancer cette question jusqu’à la 54e Réunion du Comité permanent.

**Décision SC53-06 : Le Comité permanent décide que les questions soulevées dans le document SC53-06 Stratégie linguistique pour la Convention de Ramsar sur les zones humides doivent être traitées entre les sessions par le Secrétariat en consultation avec le Groupe de travail à composition non limitée établi par le 52e Réunion du Comité permanent. Le Groupe de travail est prié de faire rapport à la 54e Réunion du Comité permanent sur les résultats de la poursuite de ses délibérations, et en particulier sur toute proposition à soumettre à la COP13, après approbation à la 54e Réunion du Comité permanent.**

Point 7 de l’ordre du jour. Plan de travail du Secrétariat pour la période triennale 2016-2018 et plan de travail annuel pour 2017 (Doc. SC53-09)

Sur invitation du **Président,** la **Secrétaire générale** présente le document SC53-09 *Plan de travail annuel intégré pour 2017 et Plan de travail du Secrétariat pour la période triennale 2016-2018*, notamment son contenu et son processus d’élaboration. Elle rappelle qu’il a été demandé au Comité permanent de prendre note du document et d’approuver ce document, qui reflète les commentaires faits à la 52e Réunion du Comité permanent, ainsi que les Décisions SC52-12 et SC52-13.

Les pays suivants interviennent: **Argentine**, **Australie**, **Colombie** (au nom de la Région Amérique latine et Caraïbes), **États-Unis d’Amérique, Finlande**, **Inde**, **Népal**, **Sénégal** et **Uruguay**. Les membres du Comité permanent se félicitent des améliorations apportées au plan de travail. Les interventions comportent un certain nombre de suggestions d’amendements à apporter au plan de travail. Les Parties qui proposent des amendements spécifiques sont priées de les soumettre par écrit au Secrétariat.

**Décision SC53-07 : Le Comité permanent approuve le *Plan de travail annuel intégré pour 2017 et Plan de travail du Secrétariat pour la période triennale 2016-2018* (document SC53-09) sous réserve de l’ajout des amendements proposés par les Parties, et des implications des décisions prises sur d’autres points de l’ordre du jour lors de la 53e Réunion du Comité permanent. Le Comité permanent confirme que la nature intégrée du document doit être conservée et que les fonctions de base du Secrétariat liées à l’administration et au service des organes directeurs et subsidiaires et de la Convention doivent être conservées comme étant un élément séparé. Il s’accorde également pour inclure un commentaire indiquant si ces activités doivent être couvertes par le budget administratif ou d’autres fonds.**

Point 8 de l’ordre du jour. Rapport du Groupe d’évaluation scientifique et technique

Le **Président du GEST** résume le rapport figurant au document SC53-10 *Rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST)* et informe le Comité permanent sur les progrès accomplis par le Groupe à ce jour en termes de mise en œuvre du plan de travail du GEST pour 2016-2018.

Le **Président du GEST** prévoit des dépenses plus faibles que celles inscrites au budget, et invite à un examen initial de la manière dont les fonds restants pourraient être réaffectés. Il informe également le Comité permanent que le deuxième projet de l’IPBES sur l’évaluation de la dégradation et de la restauration des sols ainsi que les évaluations régionales de l’IPBES peuvent être examinés jusqu’au 26 juin. Il invite également les Parties à prendre note que l’appel à propositions pour le deuxième programme de travail de l’IPBES devrait intervenir en mars 2018.

Des membres du Comité permanent, notamment les **États-Unis d’Amérique,** le **Kenya** et la **Tunisie**, ainsi que des Parties, notamment l’**Afrique du Sud,** le **Canada** et l’**Inde** prennent acte des progrès accomplis concernant les activités hautement prioritaires et du soutien, notamment financier, accordé par les OIP. Ils se félicitent de la situation financière, et proposent des activités qui seraient bien accueillies si des fonds devenaient disponibles.

Le **Président du GEST** confirme que les membres du GEST seraient disponibles pour participer aux réunions qui précéderont la COP et à la COP13, ainsi qu’à des réunions externes s’ils étaient invités et selon les fonds disponibles; que la 21e Réunion du GEST en janvier 2018 serait en mesure d’examiner les projets de résolutions soumis par les Parties contractantes; and que les membres pourraient revoir les documents et donner des conseils dans le cadre de la fonction consultative spéciale du GEST. Il note que la rotation des réunions du GEST entre les régions à partir de la prochaine période triennale peut être un moyen efficace de promouvoir une participation régionale équilibrée. En réponse à une demande du Kenya, il propose d’inclure dans les futurs rapports soumis au Comité permanent une liste des Parties et des Correspondants qui ont fait des commentaires sur les projets de documents du GEST.

La **Secrétaire générale** note que toute considération de réaffectation budgétaire doit être examinée après l’achèvement des travaux du Sous-groupe sur les finances.

**Décision SC53-08 : Le Comité permanent prend note du rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) et convient :**

**- de sensibiliser les Parties contractantes à l’importance, pour les Correspondants nationaux GEST, de participer à l’élaboration et à l’examen des résultats du GEST, en particulier au rapport sur l’état mondial des zones humides et de leurs services à l’humanité;**

- d’**encourager les évaluateurs appropriés de toutes les Parties contractantes à contribuer, du point de vue des zones humides, au deuxième projet de l’IPBES sur l’évaluation de la dégradation et de la restauration des sols ainsi qu’aux deuxièmes projets d’évaluations régionales de l’IPBES; et**

**- de rappeler aux Parties contractantes, à la lumière des épidémies persistantes et plus récentes d’influenza aviaire hautement pathogène, les orientations Ramsar sur les réponses politiques et nationales appropriées à ces épidémies.**